

2 DÉCEMBRE 2021 BY ALOUETTE

Orléans : le retour des mouchards

À Orléans, la municipalité a annoncé en octobre 2021 débuter une expérimentation consistant à équiper quatre caméras de vidéosurveillance de micros détecteurs de sons « anormaux », en partenariat avec l'entreprise Sensivic. Ces mouchards avaient pourtant été déclarés illégaux par la CNIL lorsque la ville de Saint-Étienne avait tenté d'en installer il y a deux ans.

De l'écoute urbaine couplée aux caméras

Le projet de la Mairie d'Orléans est d'installer des micros couplés aux caméras de vidéosurveillance pour que, dès qu'ils détectent un bruit "anormal", une alerte remonte au Centre de supervision urbain, c'est-à-dire dans la salle de commandement de la police où sont aussi acheminés les flux de vidéosurveillance. L'objectif de ce partenariat consiste à perfectionner ces dispositifs de détection sonore. L'argument principal de la municipalité pour ce dispositif est de dire que celui-ci respecte la vie privée, car le détecteur n'enregistrerait pas les sons mais un simple « paysage sonore ».

A la municipalité, c'est Florent Montillot (UDI), premier adjoint au maire à la sécurité qui porte ce projet. Il <u>indique</u> (à 3h01) que l'expérimentation est entièrement prise en charge par Sensivic, l'entreprise chargée d'installer et de gérer ces mouchards. Celle-ci cherche à améliorer et entraîner ses algorithmes afin, par exemple, de pouvoir différencier des cris de joie de ceux d'épouvante, ou d'identifier des bris de glace si une vitrine est cassée.

A noter que l'expérimentation n'a pas de durée déterminée, afin, selon Montillot, de permettre à Sensivic de faire toutes les recherches nécessaires.

La ville d'Orléans installe en effet ses détecteurs de sons anormaux pour permettre à une entreprise orléanaise de tester ses dispositifs sur ses habitant.es, l'ensemble du système étant « gracieusement » financé par ladite entreprise. Ce n'est pas sans rappeler ce qu'il se passe à Suresnes, où Two-I exerce ses algorithmes sur la population (lire <u>hotre article</u>).

Sensivic en partenariat avec l'armée

Sensivio a été créé en 2015, à Sophia Antipolis, la technopole spécialisée en IA, et s'est depuis Installée à Orléans, au sein de Lab'O, un accélérateur de start-up numériques. Ses fondateurs, Pascale et Jean Demartini, travaillent sur leur produit principal Soundscanner depuis 2015 (voir sa fiche technique ici)



Le produit phare de l'entreprise, Soundscanner, boîtier à fixer sous les caméras.

Sensivic a aussi rejoint le **projet LORIAS**, un laboratoire d'innovation pour l'armée de l'air : « Le projet consiste à développer des solutions pour améliorer la collecte, la gestion et la transmission de données sensibles diffusées par des objets de "troisième dimension" (drones, capteurs, objets connectés...) » comme l'<u>indique</u> le journal local. Ainsi, des start-up orléanaises, dont Sensivic, travaillent pour l'armée de l'air aux côtés des champions nationaux que sont Thalès, Engie, Atos et Orange.

Pour résumer, la municipalité encourage une entreprise à tester et mettre aux points ses produits sur la population orléanaise pour le compte de l'armée française, de Thalès et d'autres.



La composition du projet LORIAS.

Tout comme à Saint-Étienne, le dispositif est illégal

Déjà en 2019, la métropole stéphanoise avait tenté de déployer un dispositif similaire, appelé cyniquement SOFT, pour Système d'Observation des Fréquences du Territoires, par l'entreprise Serenicity, une filiale de Verney-Carron, fabriquant de LBD et ami du maire de Saint-Étienne, Gaël Perdriau (voir <u>hotre article</u>).

À l'époque, le collectif « Halte au contrôle numérique » s'était mobilisé à Saint-Étienne pour **lutter** contre ce projet de micros « intelligents » et qui devaient être reliés à une nuée de drones envoyés sur les lieux en cas de bruits suspects. Ils ont organisé des conférences, ateliers et <u>déambulations</u> sonores pour lutter contre l'écoute urbaine.

La CNIL s'est ensuite intéressée au sujet et <u>la averti</u> Saint-Étienne de **l'illégalité de ce dispositif**, considérant qu'il s'agissait d'un « traitement illicite de données à caractère personnel ». Le projet a depuis été **mis aux cartons** et lorsque nous avons croisé Serenicity à Milipol au mois d'octobre, celleci affirmait avoir complètement changé de braquet pour se spécialiser dans la cybersécurité des PME.

La nouvelle surveillance déployée à Orléans ne corrige pas les illégalités de la surveillance envisagée à Saint-Étienne, ce type de surveillance automatisée de données biométriques étant intrinsèquement contraire à la loi.

Conclusion

Des mouchards de Saint-Étienne à Orléans, le marché de la technopolice n'est jamais à court de nouveautés. Ce secteur juteux est en recherche de débouchés. Maintenant que la vidéosurveillance est largement déployée, certains aimeraient faire pulluler de nouveaux types de capteurs — ici, des micros.

Nous refusons que nos villes soient le terrain d'expérimentations d'entreprises pour améliorer leurs gadgets sécuritaires. Nous refusons d'être des cobayes pour que des start-up puissent revendre leurs technologies, sur le marché français ou pour l'armée. Nous refusons ces technologies, qui risquent ensuite d'être utilisées dans les banlieues, lors des manifestations, ou encore pour surveiller des frontières mortelles.

Rendez-vous au <u>Labomédia</u> à Orléans le vendredi 3 décembre à 18h30, et sur le <u>forum Technopolice</u> pour organiser notre refus!